

Un maire peut aider à la naissance d'une prise de conscience nationale de la nécessité de se protéger de ces armes de destruction massive. Il a su le faire, par exemple, en utilisant moins (ou plus du tout) de pesticides, d'engrais, de produits chimiques dans les mobiliers urbains, d'OGM dans les cantines scolaires. Ces initiatives n'ont qu'un but : renforcer la sécurité des citoyens...

Les villes peuvent être un véritable moteur influent pour mettre fin à la nouvelle course aux armements nucléaires et engager définitivement un processus d'élimination total.

L'APPEL DES VILLES DE ICAN

Les armes nucléaires représentent une menace inacceptable pour les populations à travers le monde. C'est pour cette raison que le 7 juillet 2017 aux Nations unies, 122 États ont voté en faveur de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Tous les gouvernements sont à présent invités à signer et ratifier cet accord mondial crucial qui interdit l'utilisation, la production, le stockage, la menace d'emploi des armes nucléaires et ouvre la voie à leur élimination totale. Le 24 octobre 2020, le seuil nécessaire des 50 ratifications minimum a été atteint assurant (« 90 jours après », article 15) son entrée en vigueur. Le 22 janvier 2021, les armes nucléaires seront, au regard du droit international humanitaire, illégales. **En souscrivant à cet Appel promu par ICAN, les villes et les communes peuvent faire entendre leur voix pour aider à créer un mouvement de soutien envers cette nouvelle norme du droit international.**

Une proposition de vœux pour entériner cet Appel peut être soumise au conseil municipal (voir document annexe) ou la simple signature du maire ou d'une autorité administrative de la ville assure aussi un engagement de la ville.

« Notre ville / commune est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

Adhésion de la ville / commune

Corcou sur Lognon le 13/10/21

e. NAUD



Renvoyez nous par courrier cet Appel

- Courrier : ICAN France, 187 montée de Choulans, 69005 Lyon, France
- E-mail : coordination@icanfrance.org

Merci de nous faire parvenir une photo de la signature du document, nous pourrions l'utiliser à travers nos outils de communications.